

# CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU CHALABRAIS

## Compte rendu du douzième comité de suivi

---

Avancement des actions 2009 et 2010  
Préparation CFT HVA

**Communauté de communes du Chalabrais**  
**Lundi 20 septembre 2010**



## Présents

Jean-Pierre SALVAT, Président CCC, maire de Rivel  
Pascal MEUTELET, DDTM  
Éliane COUSTAL, Service aménagement du territoire CG 11  
Roger ROSICH, Secrétaire général CCC  
Benoit LECOMTE, Ingénieur CRPF11  
Matthieu CHANUT, Technicien CRPF11  
Aurore GENESTE, Agente de développement CCC  
Sébastien IROLA, Animateur CFT  
Philippe BOURSIER, animateur Pays HVA  
Philippe LONJON, directeur COFOR LR

## Excusés

Marie THOMAS, CR Languedoc-Roussillon  
Jean-Marc AUBAN, Directeur CRPF LR  
Stéphane GOYHENEIX, Technicien ONF  
Jean-Christophe CHABALIER, Technicien CRPF11  
Philippe GAMET, Président AFA  
Christophe BONNEMORT, Chambre d'Agriculture  
Daniel LEFEBVRE, VP CCC, maire de Sonnac  
Gaston BAUZOU, VP CCC en charge de la charte forestière, maire de Puivert  
Paul COEFFARD, VP CCC, conseiller municipal de Gueytes et Labastide  
Laurent DECARSIN, service espaces naturels CG11  
Maires de la Communauté de Communes du Chalabrais (Caudeval, Chalabre, Corbières, Courtauly, Gueytes et Labastide, Montjardin, Peyrefitte-du-Razès, Saint Benoit, Sainte Colombe sur l'Hers, Tréziers, Villefort)  
François CHATELLARD, service espaces naturels CG11  
Anne-Lise SURJUS, Chargée de mission Arfobois  
Jean-Marie HAQUETTE, CNDB  
Franck TURLAN, Pôle Énergies 11

## I. Avancement depuis le dernier Comité de Suivi

### ***I.2 - Avancement programme 2009***

- Action 0 : Analyse de qualité visuelle

Le dossier a été régularisé auprès de la DDTM,

Retour sur le détail des actions effectuées et la part restante :

**Exploitation** des grumes par M. Toustou et M. Bernard début Avril

Transport à la scierie début Juin (par Authier)

**Sciage** début Juillet chez Duran à Belvianes

Retour à la CCC fin Juillet : 3 fardeaux 1m x 2,5m x 45cm et 6 fardeaux 1m x 3m x 22cm

Transport à Lorp pour le **séchage** chez Cazalé deuxième partie du mois d'Aout

Retour à la CCC à prévoir

**Expertise** CIRAD prévue mi-octobre

**Réalisation** de caissons de tiroirs et présentoir (?) pour l'OT dans les mois qui suivront

- Action 1 : communication sur la qualité du hêtre

Mise à part l'étape de discussion amorcée par la CAPEB en mai dernier, nous sommes en attente des résultats de l'expertise, pour ensuite juger de la méthode et du moment le plus opportun pour une telle communication : lors de la prochaine **semaine du bois** ?

- Actions 2 et 3 : ressource des PSG et diagnostic RSAAC :

M. Chanut (& interventions de B. Lecomte) :

L'action sur les **Plans Simples de Gestion** consiste en un recensement dans les PSG existants, des coupes et travaux prévus dans les années qui viennent (jusqu'à échéance des PSG au bout d'une vingtaine d'année en général) dans les forêts privées. Cela permettra de connaître la **mobilisation de bois prévue**, par tranche de 5 ans, en volume (lorsque l'information est disponible). En effet les détails disponibles à ce sujet sont variables en fonction des PSG. Il sera également possible de connaître les **prévisions** de travaux de desserte et la proportion de feuillus/résineux ou bois d'œuvre et d'industrie prévus à la mobilisation sur le territoire. Cette action se clôturera par une journée de rendu aux propriétaires et aux élus (détails supplémentaires à la fin de l'alinéa)

L'action sur les parcelles sous **Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe** concerne 43 propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant non dotées d'un PSG. En réalité certaines ont déjà été étudiées dans un programme précédent, ce qui a mené à la réalisation de deux PSG. Reste 36 propriétés à étudier. L'enjeu de cette action est de connaître ces forêts jusqu'à présent **non répertoriées** dans les bases de données et de donner **envie à ces propriétaires de gérer leur forêt**.

Cette action se déroule en 5 temps : pour chaque propriétaire, un **courrier** est envoyé pour les prévenir de la démarche, des **données cartographiques** sont saisies dans un logiciel pour permettre de réaliser des cartes de localisation des parcelles, ces cartes sont ensuite imprimées (détails dans le paragraphe suivant), une **visite sur le terrain** avec ou sans le propriétaire est réalisé, en fonction du choix de ce dernier, et enfin un **compte rendu** est réalisé pour être **remis au propriétaire**.

Le technicien, pour réaliser ces dossiers s'est basé sur les informations suivantes : récupération des données et matrices **cadastrales** pour les parcelles concernées ; repérage sur **photos aériennes** des parcelles concernées (en réalité, du fait du boisement de certaines landes, les surfaces boisées se sont révélées plus importantes que celles répertoriées dans le cadastre) ; localisation sur le plan **IGN** ; localisation sur la carte **géologique**.

Ces informations ont permis de réaliser les diagnostics (dossiers), composés de la manière suivante, qui seront remis à chaque propriétaire concerné : un **plan général** de situation des parcelles ; des **informations générales** sur les parcelles ; le **potentiel** de la forêt ; les **objectifs** de gestion ; les données naturelles et écologique ; un bref descriptif des peuplements. Dans un second temps sont renseignés : un **état des lieux** de la **desserte** ; un point sur la **réglementation** ; un récapitulatif des **engagements** du propriétaire (**fiscaux** parfois) ; un résumé de la **fréquentation** et de la gestion du **gibier**. Toutes ces informations correspondent au début d'un Plan Simple de Gestion. L'idée est de mettre à disposition des propriétaires toute cette information, d'une part pour qu'il dispose d'une information relativement complète et précise lui permettant de **localiser et mieux connaître** sa forêt, et d'autre part pour lui fournir une base solide pour aller plus loin vers la **réalisation d'un PSG** par lui-même ou un expert ou gestionnaire forestier. Ce dernier aura des éléments déjà compilés, ce qui devrait réduire le coût de sa prestation pour le propriétaire. Une liste des hommes de l'art ayant les compétences de réalisation de PSG sera également fournie aux propriétaires.

A l'heure actuelle, toutes les données cartographiques ont été saisies, et 2/3 des visites de terrain ont été effectuées. L'action devrait prendre fin vers la **fin septembre – mi octobre**.

R. Rosich : Concernant le rendu et la valorisation de ce travail minutieux, il serait plus judicieux d'**ouvrir la journée initialement prévue aux propriétaires ayant un PSG à ceux qui sont sous RSAAC**. Cela permettrait de valoriser ce travail, mais surtout de montrer la logique d'ensemble du travail effectué. Il serait aussi plus judicieux de réaliser cette réunion en fin de journée pour toucher un maximum de monde.

P. Boursier : Il serait même judicieux d'**élargir l'invitation aux élus du Pays HVA**, pour leur montrer une déclinaison très concrète de la charte forestière, tout en précisant bien qu'il ne s'agit là que d'un volet de la charte, qui est constituée également d'autres volets (filiales bois énergie et bois construction notamment).

- Action 7 : sentier des métiers du bois

L'**inauguration** s'est déroulée à la fin de la journée forêt à Rivel, le 27 Juin dernier. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Dont notamment M. Salvat, président de la CCC et M. Rosich, conseiller général du CG11.

- Action 9 : animation scolaire

Cette série d'animations s'est clôturée par une après-midi du vendredi 25 juin, organisée par les CM de Rivel, qui ont accueilli les écoles de **Ste Colombe et Caudeval**. Au final, c'est près de **70 élèves** qui ont parcouru le sentier à la recherche d'indices sur et autour des panneaux pour trouver un trésor ! (des livrets de coloriages, fiches sur la nature locale, bonbons, autocollants, etc.)

- Action 10 : échanges autour de la charte

**6 réunions** ont effectivement été réalisées dans les communes (en regroupant des communes voisines) pour discuter précisément du projet bois bûche et bois énergie dans le secteur. Peu de personnes ont assisté à ces réunions, mais les discussions ont permis au projet de mûrir et de s'adapter aux attentes du territoire.

- Action 11 : Évaluation de la charte

S. Irola : Merci de valider, commenter et compléter la proposition qui vous est faite : Il apparaît important d'y compiler l'avis de chacun des membres du comité de suivi pour obtenir une évaluation la plus objective possible et complète sur le travail effectué dans le Chalabrais depuis la création de la charte forestière.

P. Lonjon : Ce travail fera l'objet d'une harmonisation régionale, dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'animateurs de CFT à cette échelle.

## II. Avancement du programme 2010

- Action 1 : Guide bois bûche

Cette action a été incluse au **programme AGIR** pour la filière forêt-bois de la Région LR. Elle est dirigée et montée par le CRPF au niveau régional, avec des déclinaisons et des compléments au niveau des territoires de CFT : ajout de feuillets supplémentaires et journées d'animations pour présenter le document.

B. Lecomte : Une demande de subvention est effectivement compilée sur ce sujet et vise à la réalisation d'un document, sous forme d'un **petit classeur**, qui sera constitué d'une part régionale, qui détaillera : des éléments de **sylviculture** adaptée à la production de bois de chauffage ; des informations techniques concernant l'**exploitation** et la **sécurité** en forêt ; la prise en compte de l'**environnement** lors des prélèvements ; les aspects **juridiques** de l'exploitation et la vente de bois ; ainsi que les spécificités des certaines espèces. De plus ce document sera étoffé, sur les territoires de CFT volontaires, par des **feuilletts supplémentaires** qui renseigneront les **spécificités** des territoires en termes de vocabulaires, sylvicultures, essences forestières présentes, techniques d'exploitation + des **journées de présentation** du document en vue de son appropriation par les propriétaires ou exploitants concernés. Cet ouvrage devrait être tiré en 1500 exemplaires.

- Action 2 : incitation à implantation négociant bois

Poursuite du travail lancé par le projet Pôle d'Excellence Rural :

L'ensemble du projet tel qu'il était présenté initialement a **changé**, et certains aspects semblent moins évidents qu'au départ :

Le volet **méthanisation** ne semble plus si intéressant, ni viable à l'échelle proposée... d'autant que la perception locale ne semble pas favorable. Le projet de maraîchage qui en découle est également abandonné pour l'instant.

Pour le volet **chaudières**, la Région n'a pas présenté son accord de financement, le CG ne suivra donc pas non plus. Mais les contacts avec les fabricants sont pris. Reste à voir ce que nous pouvons en faire...

Pour le volet **plaquette**, M. Bacave a pour l'instant une solution de stockage sous hangar, reste à voir si et comment prévoir la construction d'un bâtiment spécifique et neuf.

R. Rosich : concernant l'**étude de faisabilité qui a été réalisée à Chalabre**, pour le chauffage de l'école et du collège, la présentation a été faite à la commune de Chalabre. Les deux parties sont d'accord et le projet verra le jour en 2011-2012, pour un fonctionnement effectif lors de l'hiver suivant. Le CG11 est soucieux d'avoir un approvisionnement de qualité en termes de granulométrie et de degré d'humidité.

S. Irola : Ces éléments sont fixés clairement dans le **contrat d'approvisionnement** qui lie le gestionnaire de la chaudière et l'approvisionneur. L'opérateur local est en mesure technique de fournir la plaquette correspondante. La granulométrie est assurée par un réglage de la vitesse du tapis d'entrée de la déchiqueteuse, et le degré d'humidité sera assuré par un stockage sous hangar de la plaquette.

R. Rosich : le CG11 se soucie aussi de la **traçabilité** de la plaquette, et voudrait pouvoir s'assurer d'un approvisionnement local.

M. Chanut : Il peut être judicieux de se rapprocher de la démarche voisine de la SEMBE à Salsigne, qui étudie la possibilité d'intégrer aux appels d'offre le calcul du **bilan carbone**. Il conviendra également d'offrir une aide à l'approvisionneur local, pour que ce dernier soit en mesure de calculer ses émissions de CO2 dans le cadre de son travail. La CFT peut lui fournir cet accompagnement.

P. Lonjon : Outre ce souci de source de l'approvisionnement, il est également difficile de contrôler la **proportion** réelle de plaquette forestière vis-à-vis des plaquettes d'origine industrielles. Cette possibilité s'ouvre peut être avec le nouveau Fonds Chaleur de l'Ademe.

Le volet de production de **granulé** ne semble intéresser personne, et les investissements sont bien supérieurs à ceux estimés initialement.

Pour le volet **mobilisation de bois bûche**, aucun opérateur ne se montre porteur ou moteur sur cette thématique, malgré le réel besoin sur le terrain.

Pour le volet **transformation et production de bois bûche**, la démarche a été lancée et suivie auprès de la FDCUMA et la **CUMA de Puivert**. Suite à la demande auprès des adhérents et agriculteurs du Chalabrais, il semblerait qu'une quinzaine seraient intéressés, pour une production de **400 à 450 piles/an**. Une visite lors des portes ouvertes sur le matériel forestier OCCAMAT par une petite délégation a permis de prendre conscience des réelles caractéristiques de fonctionnement de plusieurs combinés scieur-fendeur. L'orientation qui était portée par la FDCUMA ne semble pas si intéressante : l'idée d'un matériel d'entrée de gamme, avec un faible diamètre (40cm) + une fendeuse horizontale a été testée par une FDCUMA de l'Aveyron, qui est en passe de changer de matériel, le précédent n'ayant pas bien tenu le fonctionnement. L'intérêt est à porter sur un combiné de diamètre supérieur et ayant les caractéristiques pour transformer des grumes parfois tordues tout en résistant dans le temps. La « **Binderberger SSP520** » semble être un bon compromis semi-industriel pour l'utilisation qui pourra en être faite dans le Chalabrais et ses environs. Une démonstration sera faite lors de la **foire d'Espezet** les 23 et 24 octobre prochains. Suite à ces informations, nous calculerons le coût d'une telle prestation pour voir l'intérêt économique de cette solution, ce qui conditionnera l'investissement de la CUMA dans cette démarche.

La sous-préfecture m'a appelé pour marquer son intérêt à la poursuite de la démarche PER en restreignant aux parts qui peuvent encore avancer : plaquette et transformation de bois bûche... seulement M. Bacave n'a pas vraiment le temps de demander des devis, de clarifier le lieu d'implantation du hangar, ni d'étudier la possibilité de couverture photovoltaïque avant fin octobre... date de limite de dépôt de dossier, de la même façon, la démarche initiée auprès de la CUMA sera difficilement concrétisée avant cette date... Faut-il tout de même déposer le dossier au risque qu'il soit incomplet et de l'abandonner par la suite ?

Il n'est pas judicieux de poursuivre cette démarche. Son intérêt a été de se poser la question de la cohérence d'ensemble d'une série d'actions à mener sur le territoire. Le contact et les négociations avec les différents porteurs de projets potentiels se développant à des allures variables, il paraît plus judicieux de **favoriser une approche projet par projet**, et d'avancer au fur et à mesure, plutôt que de vouloir absolument porter un projet global, qui ne reçoit pas l'approbation de tous les partenaires initialement imaginés.

- Action 3 : Promotion des chaudières bois bûche auprès des particuliers

Outre les éléments déjà présentés : refus de soutien financier par la Région,

Une **enquête** large auprès des habitants du canton va être lancée pour connaître le potentiel d'installation de telles chaudières chez les Chalabrais. A partir de ces éléments, des journées de visites d'installation et de rencontre des porteurs de projets seront effectuées, ainsi qu'un retour auprès des fabricants de chaudières pour voir les offres et les solutions qui peuvent être trouvées localement, en termes d'avantages financiers et techniques (via le relais des chauffagistes locaux, dont deux sur trois seraient motivés).

+ visite d'une installation lors de la semaine du bois 2011 ?

- Action 4 : suivi et accompagnement de projets de desserte

- **Col de la flotte** : Il semblerait que le tracé initial soit à nouveau envisageable, sous réserve de la rédaction d'un courrier de la commune de Sonnac pour répondre au blocage de Mme Thompson.

Il faut relancer rapidement M. Lefebvre pour la rédaction et l'envoi du courrier, dans le but de redéposer un dossier de demande de subventions.

Resterait néanmoins à s'assurer de la part d'autofinancement de la CCC : une bonne partie a déjà été validée en 2008, mais reste une part qui n'avait pas été prévue de rachat des parcelles + démarches notariales

- Projets des **Bordes** : pris en main par l'ONF, qui recalcule le montant des travaux, pour permettre aux communes de délibérer en faveur du projet

Le projet a été réévalué à la baisse par l'ONF, les délibérations ont été obtenues ou sont en cours de validation, le dossier est en cours de rédaction/dépôt par le SIVU avec le soutien de l'ONF

Il faut relancer rapidement M. Bauzou pour s'assurer que la délibération soit prise en faveur du projet, et ainsi pouvoir envoyer le dossier de demande de subvention le plus rapidement possible. Il s'agirait également d'avoir une délibération du SIVU.

- Projet des **Castellases** :

Etude d'un nouveau tracé moins contraignant en autorisations de propriétaires, une visite sur le terrain est prévue entre M. Salvat, M. Chanut et M. Meutelet le vendredi 1<sup>er</sup> octobre.

- **Crème** : Avancement ?

Aucune démarche supplémentaire n'a été effectuée directement, cependant, il a été noté dans le cadre de l'action sur les PSG que Mme Desjardins est tenue par une obligation fiscale de réaliser un document de gestion durable PSG, ce qui pourrait débloquer sa position jusqu'à présent défavorable au projet.

- **Schéma de desserte** du Chalabrais : Après une rencontre en juillet entre M. Chanut, M. Meutelet et M. Irola, l'appel d'offres concernant la mise en place d'un nouveau schéma de desserte forestière sur la région de Chalabre a été lancé le 24 août par la DDTM. La date de remise des offres est fixée au 22 octobre.

P. Meutelet : le périmètre du nouveau schéma diffère de celui arrêté en 1986 et actualisé en 2001, puisqu'il sera établi sur 30 communes, en intégrant quelques communes de l'intercommunalité qui avaient été « oubliées » lors de la précédente actualisation et les communes limitrophes dont une partie du territoire était incluse dans le schéma précédent.

Ce travail va comprendre 3 phases successives : **état des lieux** et diagnostic, proposition d'un **schéma de mobilisation** des bois et proposition d'un **programme de travaux** hiérarchisé sur 10 ans.

Il conviendra de bien consolider et valoriser le travail effectué en le présentant aux élus et propriétaires forestiers concernés par des **réunions publiques**, ciblées en fonction des secteurs où la desserte est à développer.

Si la réalisation de grands projets structurants n'est pas envisageable dans certains secteurs, compte tenu des difficultés recensées, la priorité sera donnée à des projets plus ciblés et

pragmatiques, permettant la mobilisation de bois, notamment la réalisation de **tires de débardage, éligibles désormais aux financements publics**.

La contrainte des financements limite le projet aux territoires du département de l'Aude, et ne permet pas d'élargissement du côté ariégeois, ce qui n'empêche pas de rechercher une cohérence avec le réseau ariégeois.

- Action 5 : Bois construction

Le **terrain** a été acheté par la commune, il a été débroussaillé et doit encore être terrassé (probablement par un opérateur local)

Le **scieur mobile** a été sélectionné et doit effectuer le chantier... Ce dernier sera visité par les stagiaires de Bâtipôle

Ensuite le **chantier de construction** par les stagiaires de Bâtipôle sera effectué dans l'automne, ou plutôt au printemps, lorsque le sciage aura été effectué. Une journée de **visite grand public** sera organisée à cette occasion.

Nous pourrions faire en sorte que le chantier concorde avec la semaine du bois 2011 ?

Un contact a été pris avec un menuisier local pour faire visiter un **chantier de maison Ossature bois**... ce dernier se trouve à Lieurac, hors de la CCC, mais constitue un bon exemple de ce qui peut se faire localement dans le domaine.

Il serait intéressant de convier les professionnels de la construction, les particuliers, les élus, ainsi que les services instructeurs de l'Etat pour assister à cette visite, dans l'optique de démystifier certains préjugés et de favoriser ce genre de chantiers dans le secteur.

- Action 6 : Fête du Bois 2010

Elle s'est tenue le dimanche 27 juin dernier à Rivel, suite à la fête des chiens et de la Chasse la veille à Ste Colombe.

Il a fait chaud et les visiteurs se sont fait surtout nombreux en milieu de matinée,

L'organisation sur une journée a été mieux perçue que les années précédentes, et malgré un nombre de visiteurs pouvant sembler faible à certains, **les retours des intervenants et exposants étaient positifs** : des contacts pris avec des gens intéressés mais peu nombreux.

Le message semble se frayer un chemin dans les esprits, le succès de l'initiative ne se percevra que dans la durée.

M. Chanut : Pour s'assurer d'une meilleure installation dans le temps de cette manifestation au-delà des financements de la CFT, il conviendrait de la relier à d'autres thématiques majeure du territoire comme l'élevage et s'inscrire à terme dans une « fête de l'économie locale et de donner à cet événement un aspect **plus festif et convivial**, comme la possibilité de faire un veau grillé. Il faudrait également faire participer les éleveurs locaux, et obtenir une tournure **plus agricole**, pour s'adapter d'autant mieux au territoire et au type de manifestations sur l'économie rurale, qui se développe depuis ces dernières années.

JP. Salvat : Une implication motivée du ou des **comités des fêtes** est indispensable au bon fonctionnement d'une animation de ce genre.

- Action 7 : Animation scolaire

Nous attendons la rentrée pour démarcher les instituteurs du canton pour voir à reconduire la série d'animations effectuées l'an dernier. L'institutrice qui accueillait le projet depuis deux

ans a changé d'établissement, et c'est vraiment en fonction de la motivation de l'instituteur(trice) que les animations pourront se mettre en place ou pas, et éventuellement sous une forme différente.

- Action 8 : échanges autour de la charte

Des journées de visites sur les thèmes du bois énergie et bois construction vont être organisées, participation à l'organisation de la foire d'Espezel, organisation de visites + rencontres autour du guide bois bûche. Reste à planifier, le cas échéant, des réunions communales sur un sujet précis.

Dans le cadre de la mise en place d'un **réseau d'animateurs de CFT en LR**, un travail plus précis sera effectué avec les COFOR LR, pour des rencontres et la mise en place possible d'un site internet commun, basé sur celui du Chalabrais + Cabardès + Aspres & Albères.

P. Lonjon : La démarche de mettre en place ce réseau fait partie du programme AGIR pour la filière forêt-bois de la Région Languedoc-Roussillon. Il s'agit d'**harmoniser** le fonctionnement des animateurs isolés, de **mutualiser** les actions locales qui pourraient avoir une résonance plus large, et de fournir aux animateurs un **appui** en termes d'information et de compréhension des divers circuits de financements et d'appels d'offre que le fonctionnement trop local porte à occulter. Il s'agira également d'harmoniser les **méthodes de suivi et d'évaluation** de manière à avoir une vision d'ensemble homogène sur le développement des CFT en LR.

Contact par le nouvel observateur, qui, à l'occasion d'un numéro spécial forêt, nous propose de faire figurer un paragraphe sur la CFT : ok ? quel(s) sujet(s) ?

P. Boursier : Ce type de communication est intéressant si un message précis est à diffuser. De plus il faut bien s'assurer de savoir si la distribution est régionale ou nationale et quels seront les articles figurant à proximité du notre, pour s'assurer qu'il ne sera pas dilué dans une masse d'information.

### III. Préparation du dossier CFT HVA

- Avancement projet HVA :

Les délibérations des CCC ont parfois tardé à rentrer :

P. Boursier : **7 délibérations** sont rentrées sur 8 concernant la reconnaissance de l'intérêt syndical pour la démarche de CFT et l'accord de principe sur l'investissement de chaque Communauté de communes. La CC de Razès-Malepère reste à informer spécifiquement lors de sa prochaine AG. Notons que l'intervention de S. Irola en Coteaux du Razès et P. Boursier en Limouxin ont permis l'adhésion à la démarche de ces deux Com Com qui s'interrogeaient. De plus, **deux chambres consulaires** sur trois ont reconnu l'intérêt syndical, reste à la Chambre d'agriculture de se positionner.

Il a effectivement fallu modifier les statuts de certaines CC, ce qui n'avait pas été prévu initialement.

Ensuite, il convient aujourd'hui de préparer la rédaction des dossiers de subvention pour ce projet.

Point DDTM sur les délais au dépôt de dossier + présentation de l'ébauche, à compléter et détailler.

P. Meutelet : Il semblerait que le FEADER vienne également en contre partie de l'investissement du Pays, à confirmer rapidement pour le montage du dossier.

P. Boursier : Il convient théoriquement d'attendre la validation de ce montage par le comité syndical avant un dépôt en DDTM, Région et Département. Le montage du dossier et du plan de financement sera affiné dans les jours qui viennent entre la Région, le Département, la DDTM, le Pays et la CFT-C.

E. Coustal : Notons bien que la participation financière du CG sera de 14000 € et non 17500 € comme prévu initialement. Le syndicat mixte devra transmettre le formulaire unique de demande de subvention avant la fin de l'année.